



PROTHÈSE MAMMAIRE

Vous venez d'être opérée d'une plastie d'augmentation mammaire.

Vous trouverez dans ce document les principales consignes post-opératoires:

Un traitement antalgique simple est mis en place pendant quelques jours pour prévenir les douleurs. Une des positions de coucher antalgique consiste à croiser les bras sur l'abdomen, couché sur le côté.

Un **pansement** simple sera changé toutes les 48h.

Les **douches** sont autorisées à partir du 2ème jour grâce à l'utilisation de colle biologique sur les cicatrices.

Un **traitement antibiotique** est parfois utilisé pendant une semaine.

Les fils de sutures utilisés sont résorbables.

Le port de **soutien-gorge de contention** adapté est souhaitable pendant un mois jour et nuit puis un mois le jour.

Il est nécessaire de prévoir des **congés de 8 à 10 jours** dans les suites ainsi qu'une réduction des **activités physiques** et notamment le **port de charge lourde (>2kg)** qui est proscrit pendant le 3 semaines.

La reprise de la **conduite** est possible à 15 jours de l'opération.

Les **rapports sexuels** sont autorisés après 15 jours post-opératoires.

Des **consultations de contrôle** à 15j puis 3 mois, 6 mois, et un an sont programmées pour le suivi.

Le **résultat final** peut être apprécié à partir du 3ème mois, après l'assouplissement des seins et la stabilisation des prothèses.

Une **protection solaire** des cicatrices (écran à indice élevé et vêtements) est nécessaire pendant une durée de 1 an minimum.

Après cicatrisation (2-3 semaines), **massez vos cicatrices** au moins deux fois par jour et ceci pendant 3 mois de manière appuyée, de façon à diminuer l'évolution hypertrophique de certaines cicatrices. Parfois des patchs de silicone vous seront prescrits.

Un **arrêt total du tabac** est indispensable 1 mois avant et 1 mois après l'intervention.

Une **imagerie mammaire** de référence est effectuée à un an.

L'apparition de douleurs intenses, de fièvre, de gonflement brutal du sein, d'écoulement doit amener à **contacter le service** rapidement, ou le chirurgien d'astreinte le week-end (vous trouverez le numéro de téléphone sur vos ordonnances de sortie). Prenez toujours votre température avant d'appeler pour une urgence.

Les consignes suivantes sont valables en cas de suites simples. En cas de complications, il est important de suivre les instructions de votre chirurgien.

En cas d'urgence

En semaine et avant 18h : **04 26 10 93 17** ou **04 26 73 28 22**
Week-end et après 18h (chirurgien plasticien d'astreinte) : **06 07 63 86 04**